

17 FEV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **03 février 2017**
Date d'affichage : **03 février 2017**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle de l'ancien marché à Randan.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Serge GEOFFROY, Eric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD.

Absent ayant donné un pouvoir : Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Dominique BUSSON et Guy TIXIER absents.

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2017-40 : RENOUELEMENT DU BAIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LUZILLAT**

Rapporteur : Eric GOLD

Monsieur le président rappelle que depuis 2007 la communauté de communes Limagne Bords d'Allier a signé un bail avec l'Etat concernant les locaux occupés par le Centre des Finances Publiques de Luzillat (bureaux et logement de fonction).

Le bail étant arrivé à son terme, Monsieur le président propose son renouvellement pour un montant de 33 000 € HT/an pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016 (le bail pouvant être révisé tous les 3 ans).


Le conseil,

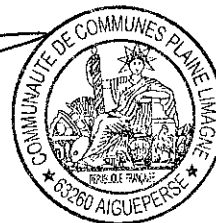
DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président à signer le renouvellement du bail avec l'Etat concernant les locaux occupés par le Centre des finances publiques de Luzillat dans les conditions énoncées ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Eric GOLD



*Certifiée exécutoire compte-tenu
de la transmission à la Sous-Préfecture,
le 17/02/17
et de la publication, le _____
A Aigueperse, le 17/02/17
Le Président,*

